



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'actions canadiennes
Letko Brosseau Canadian Equity Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
États des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	10

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROUSSEAU FONDS D' ACTIONS CANADIENNES
LETKO BROUSSEAU CANADIAN EQUITY FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **LETKO BROUSSEAU FONDS D' ACTIONS CANADIENNES / LETKO BROUSSEAU CANADIAN EQUITY FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, du résultat global et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2018 \$	2017 \$
Actif courant		
Encaisse	1 364 762	56 379
Placements	200 616 753	13 395 946
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	533 921	29 968
	202 515 436	13 482 293
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	90 000	-
Sommes à payer pour l'achat de placements	840 289	-
Charges à payer	20 522	16 860
	950 811	16 860
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	201 564 625	13 465 433

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	21 353 858	1 228 020
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	9,4393 \$	10,9652 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2018 \$	2017 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	13 465 433	10
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(16 081 325)	1 281 762
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	206 126 744	12 258 892
Réinvestissement des distributions	1 437 066	143 387
Rachat	(1 946 227)	(75 231)
	205 617 583	12 327 048
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(1 393 133)	(140 917)
Gain net réalisé à la vente de placements	(43 933)	(2 470)
	(1 437 066)	(143 387)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	201 564 625	13 465 433



	2018 \$	2017 \$
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts à des fins de distribution	57 096	5 067
Revenus de dividendes	1 846 873	185 877
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	11 799	133
Gain (perte) de change sur encaisse	(128)	(29)
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	47 032	2 520
Gain net non réalisé (perte nette non réalisée) sur la variation de la juste valeur des placements	(17 887 544)	1 125 191
	(15 924 872)	1 318 759
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	19 543	3 964
Honoraires professionnels	3 311	13 936
Droits de dépôt	2 416	3 116
Retenues d'impôts	1 499	-
Coûts de transactions de portefeuille	129 684	15 981
	156 453	36 997
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(16 081 325)	1 281 762
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	(3,1819)	1,9067



	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(16 081 325)	1 281 762
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur encaisse	128	29
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	(47 032)	(2 520)
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur la variation de la juste valeur des placements	17 887 544	(1 125 191)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	50 131 414	9 265 674
Achats de placements	(255 192 995)	(21 533 928)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(503 953)	(29 968)
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	90 000	-
Sommes à payer pour l'achat de placements	840 289	-
Charges à payer	3 662	16 860
	(202 872 268)	(12 127 282)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	206 126 744	12 258 892
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(1 946 227)	(75 231)
	204 180 517	12 183 661
Variation de l'encaisse	1 308 249	56 379
Encaisse au début de l'exercice	56 379	10
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises	134	(10)
Encaisse à la fin de l'exercice	1 364 762	56 379
Informations additionnelles		
Intérêts reçus	56 341 \$	4 050 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	1 343 952 \$	156 926 \$



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation			
Énergie			
Athabasca Oil Corporation	75 700	82 424	74 943
Birchcliff Energy	707 950	2 752 012	2 152 168
Canadian Natural Resources	215 218	8 079 201	7 089 281
Cenovus Energy	422 500	4 838 429	4 056 000
Encana Corporation	529 725	5 638 920	4 174 233
Enerflex	16 000	240 964	255 680
Enerplus Corporation	12 800	180 736	135 936
Husky Energy	340 949	5 817 378	4 810 790
Pengrowth Energy Corporation	137 000	144 235	82 200
Peyto Exploration & Development Corporation	157 800	1 614 995	1 117 224
Precision Drilling Corporation	37 800	111 150	89 586
Suncor Énergie	155 525	6 811 952	5 930 168
Tervita Corporation	4 445	38 725	27 915
Tervita Corporation, Bons de Souscription 2020-07-19	928	-	408
Tourmaline Oil Corporation	70 300	1 305 196	1 193 694
		37 656 317	31 190 226
Matériaux			
5N Plus	9 375	23 719	29 063
Atlantic Gold Corp	100 000	159 500	165 000
Canfor Pulp Products	12 700	177 557	205 867
Cascades	215 400	2 494 371	2 203 542
HudBay Minerals	781 900	5 144 650	5 051 074
Interfor Corporation	215 200	3 248 943	3 103 184
Lucara Diamond Corporation	717 200	1 339 618	1 061 456
Lundin Mining Corporation	841 807	4 616 144	4 747 791
Norbord	85 925	3 125 446	3 119 078
Nutrien	44 930	3 328 414	2 880 912
Pretium Resources	244 800	2 409 483	2 832 336
Stelco Holdings	120 350	2 202 406	1 812 471
Stornoway Diamond Corporation	35 000	18 900	6 825
Teck Resources	202 875	5 677 390	5 962 496
Western Forest Products	1 391 325	2 697 195	2 629 604
		36 663 736	35 810 699
Produits industriels			
Air Canada	157 575	3 963 961	4 090 647
Bombardier	2 053 200	4 965 157	4 167 996
Magellan Aerospace Corporation	57 700	875 703	864 346
Thomson Reuters Corporation	8 352	452 349	550 647
Wajax Corporation	1 650	36 828	27 357
WestJet Airlines	108 800	2 158 615	1 958 400
		12 452 613	11 659 393
Consommation discrétionnaire			
Industries Dorel	23 000	677 652	405 720
Linamar Corporation	122 775	6 180 538	5 561 708
Magna International	89 325	5 804 186	5 535 470
Reitmans Canada	29 700	115 655	116 721
Société Canadian Tire, classe A	42 205	6 745 912	6 024 342

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation (suite)			
Consommation discrétionnaire (suite)			
Transat A.T.	19 400	176 709	115 430
Uni-Select	8 400	164 287	163 044
		19 864 939	17 922 435
Consommation courante			
AGT Food & Ingredients	12 225	239 967	203 424
Weston George	33 475	3 093 823	3 014 424
High Liner Foods	20 300	224 133	155 498
Rogers Sugar	81 300	453 867	442 272
		4 011 790	3 815 618
Services financiers			
Banque Canadienne Impériale de Commerce	65 453	7 521 708	6 655 261
Banque de Montréal	89 250	8 728 041	7 960 208
Banque de Nouvelle-Écosse	113 700	8 206 517	7 737 285
Banque Royale du Canada	86 325	8 304 171	8 066 208
Banque Toronto-Dominion	117 650	8 493 810	7 983 729
Power Corporation du Canada	188 150	5 106 458	4 615 320
Société Financière Manuvie	413 275	9 259 363	8 005 137
Sun Life Financial	169 873	8 233 458	7 693 548
		63 853 526	58 716 696
Immobilier			
Brookfield Property Partners LP	191 600	4 764 734	4 219 032
Morguard Corporation	10 975	1 947 784	1 931 710
		6 712 518	6 150 742
Technologie			
Celestica	382 700	5 227 888	4 577 092
		5 227 888	4 577 092
Services de communication			
BCE	142 700	7 768 652	7 695 807
Cogeco Communications	78 775	5 215 783	5 181 820
Quebecor	14 000	335 376	402 360
Rogers Communications	8 000	507 770	559 680
TELUS Corporation	175 475	8 050 121	7 940 244
		21 877 702	21 779 911
Services à la collectivité			
Capital Power Corporation	26 500	650 795	704 635
Superior Plus Corporation	305 500	3 218 013	2 957 240
		3 868 808	3 661 875
Total des titres de participation		212 189 837	195 284 687

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor du Canada			
2019-02-21	50 000	49 816	49 816
2019-03-21	1 690 000	1 683 798	1 683 798
2019-04-18	1 690 000	1 681 432	1 681 432
2019-05-30	1 600 000	1 588 416	1 588 416
Bons du Trésor de l'Ontario			
2019-02-06	330 000	328 604	328 604
Total des titres de marché monétaire		5 332 066	5 332 066
Coûts de transactions de portefeuille inclus dans le coût des titres		(142 797)	
Total des placements		217 379 106	200 616 753



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'actions canadiennes / Letko Brosseau Canadian Equity Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 22 mars 2019.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables

Normes comptables nouvellement adoptées

Le 1er janvier 2018, le Fonds a adopté IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »). IFRS 9 établit les dispositions en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers et remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). IFRS 9 reprend dans une large mesure les dispositions précédentes énoncées dans la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers. Cependant, la nouvelle norme supprime les catégories d'actifs financiers sous IAS 39 : détenus jusqu'à échéance, disponibles à la vente et prêts et créances.

La norme IFRS 9 a été adoptée de manière rétrospective sans retraiter l'information comparative de l'année antérieure. L'application de IFRS 9 n'a pas entraîné de changements au classement ni à l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds. Le Fonds détient des placements d'un montant de 200 616 753 \$ (2017: 13 395 946 \$) qui étaient auparavant désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Suite à l'adoption de IFRS 9, ces placements continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers qui étaient auparavant classés au coût amorti continuent d'être classés au coût amorti, sans modification à leur valeur comptable.

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues à des fins d'investissement par le Fonds et qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation par part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses comprenant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2018	2017
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	1 228 020	1
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	20 168 418	1 221 520
Émises au réinvestissement des distributions	142 277	13 385
Rachetées	(184 857)	(6 886)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	21 353 858	1 228 020

6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, net des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versé en espèces.



7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de l'exercice entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

2018	Gérant \$	Autres parties liées \$
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	1 000 000	2 000
Émises au réinvestissement des distributions	19 576	240 805
Rachetées	-	-
	1 019 576	242 805

2017	Gérant \$	Autres parties liées \$
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	9 055 786
Émises au réinvestissement des distributions	-	110 465
Rachetées	-	-
	-	9 166 251

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des transactions.

Au 31 décembre, la juste valeur marchande totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit.

	2018 \$	2017 \$
Gérant	895 093	11
Autres parties liées	8 860 746	10 043 174
	9 755 839	10 043 185



9. Revenus nets de prêts de titres

En septembre 2017, le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. En vertu des termes du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements.

	2018 \$	2017 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	37 499 083	1 738 970
Valeur totale des garanties	38 249 096	1 773 880

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour l'exercice terminé le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit.

	2018 \$	2017 \$
Revenus bruts de prêts de titres	23 304	266
Charges de prêts de titres	(11 505)	(133)
Revenus nets de prêts de titres	11 799	133
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	49,4 %	50,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

11. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie de fonds communs et a fait le choix de clore son année d'imposition le 15 décembre. Le Fonds est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et une portion suffisante de ses gains en capital nets réalisés pour éliminer l'impôt sur le revenu.

12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Conformément à sa « Politique et principes directeurs de placement », l'objectif du Fonds est d'optimiser le rendement en construisant un portefeuille de titres domestiques bien diversifié, comprenant des titres de participation et des instruments de marché monétaire, sans prendre de risque indu de perte ou de perturbation. Afin de minimiser les risques associés aux instruments financiers, le Gérant applique une stratégie de diversification parmi les émetteurs et les secteurs industriels.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux titres de marché monétaire détenus par le Fonds est négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-dessous et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de ses investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché découlant de l'incertitude concernant leur prix. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit.

Indices de référence	Variation en %	2018 Impact \$	2017 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	15 000	2 000
Indice de rendement total plafonné composé S&P/TSX	3,00	5 843 000	382 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change étant donné qu'il ne détient aucun placement dans des titres étrangers.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

Étant donné que le Fonds ne détient pas de placements en obligations, il n'est pas directement exposé à un risque de taux d'intérêt sur les titres d'emprunt.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.

13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Au 31 décembre, tous les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 1.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.